



## Universitätsbibliothek Paderborn

### **Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent**

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de  
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus  
considerables qui y sont arrivez

**Basnage de Beauval, Jacques**

**Amsterdam, 1721**

LXXVII. Les Chevaliers Du Fer D'Or Et Les Ecuyers Du Fer D'Argent, En  
France. An de J. C. 1414.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

## LXXVII.

LES CHEVALIERS DU FER D'OR ET LES  
ECUYERS DU FER D'ARGENT,*En France.*

An de J. C. 1414.

CE fut le même Jean Duc de Bourbon, fils de Louis II. Instituteur des Ordres du Char-don & de l'Ecu d'or, dont nous avons parlé ci-devant, qui institua l'an 1414. dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris l'Ordre *des Chevaliers du Fer d'Or, & des Ecuyers du Fer d'Argent.* Il fit savoir qu'il l'établissoit, tant pour éviter l'oisiveté & se signaler par des faits d'Armes, que pour acquérir les bonnes graces d'une très-belle Dame qu'il servoit. Seize Gentilshommes seulement, partie Chevaliers & partie Ecuyers, y devoient être reçus. Ces Chevaliers, aussi bien que le Duc de Bourbon qui en étoit le Chef, étoient obligez de porter tous les Dimanches à la jambe gauche un fer de prisonnier pendant à une chaîne, & s'ils y manquoient, ils devoient donner quatre sols parisis aux pauvres. Le fer des Chevaliers étoit d'or, & celui des Ecuyers d'argent. Les premiers Chevaliers qui reçurent cet Ordre furent les sieurs Barbazan, du Chastel, Gaucourt, de la Hulse, Gamaches, S. Remy, de Moussures, Bataille, d'Asnières, la Fayette, & Poulargues.

Les

Les premiers Ecuyers furent les sieurs Carmallet, Cochel & du Pont.

Ils faisoient serment de s'entr'aimer comme freres, de se procurer du bien, de ne point souffrir que l'on parlât mal d'eux, & de défendre leur honneur à quelque prix que ce fût. Leurs armes étant sur tout dediées au service des Dames qui imploreroient leur secours, ils étoient résolus de se battre ensemble dans deux ans pour l'amour d'elles, soit à pié ou à outrance, armez de haches, de lances, d'épées, de dagues, & même de bâtons, le tout au choix des adversaires. Ce terme de deux ans n'étoit pris pour le combat, qu'en cas qu'ils ne pussent pas trouver plutôt dix-sept Chevaliers ou Ecuyers sans reproche, qui voulussent en venir aux mains & s'éprouver contre eux. Que s'ils y étoient *outréz*, (c'est le terme de la fondation) ils demeureroient entre les mains des victorieux, & deviendroient leurs prisonniers, ou bien donneroient pour rançon un fer avec sa chaîne semblable à celui de leur Ordre, les Chevaliers un fer d'or, & les Ecuyers un fer d'argent; ou que s'ils se rachetoient par quelque présent, les Ecuyers leur donneroient un bracelet d'argent, & les Chevaliers un bracelet d'or. Que s'ils y étoient assommez, ou bien que par maladie ou autrement ils vinssent à mourir, en ce cas leurs fers aussi bien que les chaînes, seroient envoyez à la Chapelle de l'Ordre, & là attachez devant l'Image de la Sainte Vierge: qu'alors les Confreres pour l'ame de chaque défunt feroient dire un service & dix-sept Messes chacun, où ils assisteroient en ha-  
bit

bit de deuil , & qu'enfin quiconque tomberoit dans quelque faute seroit chassé de la Compagnie.

Quoi-que le Duc de Bourbon fût l'Instituteur de l'Ordre , il ne se reserva pas néanmoins la nomination des Chevaliers : une place vacante devoit être remplie par l'avis de la meilleure partie de tous les Chevaliers ensemble. Il ne conserva d'autre superiorité ni d'autre droit, que celui de contribuer plus largement qu'eux aux dépenses qui se devoient faire à fraix communs , de leur fournir les Lettres du Roi dont ils avoient besoin , & de leur faire savoir le jour qu'il partiroit quand il faudroit aller en Angleterre. Mais il ordonna qu'aucun des Chevaliers , sans son congé , ne pourroit entreprendre de voyage ni faire autre chose qui pût l'empêcher de se trouver au rendez-vous au tems du combat.

Il paroît que cet Ordre , à proprement parler , n'étoit qu'un combat à outrance de dix-sept contre dix-sept , où les Duellistes sacrifioient leur vie & leur honneur pour des femmes , & peut-être pour des concubines ; Et néanmoins il fut fondé dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris en une Chapelle appelée Notre-Dame de Grace , au nom de la Sainte Trinité & de S. Michel. Les Chevaliers s'obligerent de plus de faire peindre dans cette Chapelle une Image de Notre-Dame avec les armes de leurs Maisons , & d'y mettre un fer d'or semblable à celui qu'ils portoient , mais fait en chandelier , afin d'y placer un cierge allumé qui brûlât continuellement jusques au jour du combat.

bat. Ils s'obligerent encore de faire dire à neuf heures tous les Dimanches une Messe haute de la Ste. Vierge, & une basse à pareille heure les autres jours, & pour cela de fournir de calices, chasubles & autres ornemens nécessaires; & que si c'étoit le bon plaisir de Dieu qu'au combat general ils battissent leurs adversaires, chacun d'eux en particulier, non seulement y fonderoit sa Messe & un cierge à perpetuité; mais encore s'y feroit représenter avec sa Cotte d'armes & les autres armes qu'il avoit en combattant, & même y donneroient les bracelets des vaincus que Dieu leur auroit donnez ce jour-là, ou autres de pareille valeur.

Cet Ordre dura peu; & même les Chevaliers ne se battirent point au jour fixé. A la vérité le Duc de Bourgogne passa en Angleterre au tems porté, ou à peu près, par les Lettres de la fondation; mais en qualité de prisonnier de guerre, & non pas de Chevalier du Fer d'or; & il y mourut après dix-neuf ans de prison.